

Examen civique

Français Langue Etrangère (FLE)

Villes : **Colmar**

Passez l'examen civique et validez vos connaissances des principes et valeurs de la République, du fonctionnement des institutions françaises et des droits et devoirs des personnes résidant en France afin d'engager des démarches administratives de naturalisation, de demande de carte de résident ou de carte de séjour pluriannuelle.

Comment ça marche ?



En présentiel



Accessible

Tarif Inter : **70 € net**

Mise à jour le 25 août 2026

L'examen civique est une épreuve qui évalue la connaissance des principes et des valeurs de la République, le fonctionnement des institutions françaises, ainsi que les droits et devoirs des personnes résidant en France.

À qui s'adresse cet examen ?

Vous êtes concerné si...

Depuis le **1er janvier 2026**, la réussite de cet examen est obligatoire pour :

- une première demande de **carte de séjour pluriannuelle** (1 à 4 ans)
- une première demande de **carte de résident** (10 ans)
- une demande de **naturalisation française par décret** (naturalisation ou réintégration dans la nationalité française)

Vous n'êtes pas concerné si...

- Si avez plus de 65 ans
- Vous avez un handicap ou un état de santé qui rend le passage de l'examen impossible (un certificat médical est requis pour bénéficier d'une dispense ou d'un aménagement)
- Vous bénéficiez d'une protection internationale ou vous êtes un ressortissant couvert par des accords bilatéraux spécifiques
- Vous réalisez une demande de nationalité française **par déclaration** (mariage avec un Français, filiation, fratrie)

Chiffres clés

2051

stagiaires formés
en 2025

90.5 %

de satisfaction
en 2025

89 %

de recommandation
en 2025